Image not found or type unknown

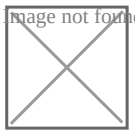

Produit dans le devis different de produit livre

Par **quoi faire**, le **04/03/2009** à **12:04**

Nous avons signe un devis pour 8 portes d' interieur incluant la pose en septembre 2008. Le delai de livraison etait mi-octobre. Nous avons recu 5 portes vers mi-octobre, 3 etait mal mesure et ont du etre refaites. On nous a promis ces 3 portes pour avant noel. Apres avoir insister, nous avons recu les trois avant noel mais sans pose. On nous a demande de poser les portes nous meme ou bien attandre la pose jusqu'a fevrier 2009. Nous avons attendu et finalement en janvier 2009 on nous a dit que le poseur ne peut pas venir et il faut qu'on trouve un poser dans le coin, une reduction de 300€ sera attribue. A la fin nous avons pose les portes nous meme en fevrier.

La facture finale a ete envoie le 20 fevrier et on nous a reclamer le payement le 28 fevrier. Nous n'avons pas paye pour trois raisons:
1) nous avons signe le devis pour les portes en partie en chene massif, ces parties la sont en MDF sur le produit fini (materiel qui coute bien moins cher)
2) une des portes que nous avons pose nous meme est de mauvaise taille, le cadre a ete mal coupe
3) le placage sur certaines des portes a des defauts des qualite; il a ete mal blanchi avec des taches

La societe refuse d'avoir une discussion commerical sur ces sujets la. Nous avons recu une reduction car nous avons poser les portes nous meme mais sur les autres 3 points, ils ne veulent pas discuter. Ils ne se sont pas rendu sur place pour voir les defauts. Ils insistent que la reception de chantier a ete fait en octobre quand les 5 portes on ete pose.

Maintenant ils nous menancent avec les proces juridique car nous n'avons pas paye leur facture finale des trois portes, fait le 20 fevrier, avant le 28 fevrier.

Nous trouveons la situation absolument absurde et cherchons des conseiller juriidique pour comprendre nos droits dans ce cas.

Merci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés